

ICBL statement on Victim Assistance

Mine Ban Treaty Intersessional Meeting, Geneva 18-20 June 2024

Thank you, Mr. Chairman.

Since the adoption of the Mine Ban Treaty in 1999, the international community has achieved major successes. In many States Parties, the number of casualties has fallen dramatically. Worldwide the total went from an estimated 25,000 in 1999 to 5,000 by 2022. Yet this is still far too many people, and each year the total number of victims grows.

In terms of victim assistance we also see successes:

- The rights and needs of mine victims have been recognized at international level, and are increasingly put into practice at national level in combination with the CRPD.
- In 2021, for the first time, an international mine action standard focusing on victim assistance was developed. This standard has formalized the integrated VA approach and clarified the roles of each stakeholder.

However, 25 years after its entry into force, the Convention still faces challenges with regard to the implementation of the VA commitment. Mines continue to transform fields into lands of death and insecurity, preventing the development and prosperity of affected communities. Survivors, families of those injured or killed, and communities continue to face considerable challenges in ensuring that their needs are met and their rights guaranteed.

The year 2024 will see the holding of the Convention's fifth review conference and the adoption of a new action plan. That's why ICBL would like to share a call for urgent and collective action. To this end, we would like to highlight the main challenges that the new action plan will have to address over the next five years:

1. States Parties must ensure that VA is **integrated into broader national policies, plans and legal frameworks** relating to the rights of people with disabilities, health, education, employment, development and poverty reduction. We thank the VA Committee for putting this topic on the agenda this year. Many of the world's victims still too often face various types of obstacles when it comes to accessing vital services. States must therefore ensure that **their policies are inclusive and non-discriminatory**.
2. **The meaningful participation of victims** - especially through their representative organizations - in all decision-making processes concerning them must be ensured, whether at local, national or international level.
3. States and the mine action sector need to take greater account **of gender, age, disability and other diversity factors** when planning, implementing and monitoring services.
4. **Data collection and analysis** must be strengthened to ensure a comprehensive response to the needs of mine and other explosive device victims. This data collection must focus not only on the victims and their needs, but also on the availability, accessibility and quality of services in the various fields related to VA.

5. Today, the **lack of sustainable funding** remains a major obstacle to meeting the needs of victims and represents a challenge in the years to come. Since 2019, the proportion of VA in the overall mine action envelope has fallen back to just 5%. Victim support must also be integrated into other broader envelopes, inclusive to all.
6. Finally, the global context has highlighted the imperative of adapting **to situations of open conflict and/or collapse of healthcare systems**. Many affected states are simultaneously experiencing armed conflict, which poses additional challenges in assisting victims.

In conclusion, the new action plan must be **ambitious**, out of consideration for all the victims around the world, but also **realistic**. **Over the last few years, we've repeatedly said that we need to "do more and better" to meet the humanitarian objective of the Convention. Now it's time to act, all of us together, and to put these words into practice by adopting a solid and ambitious action plan for the next five years.**

Thank you.

FRANCAISE

Merci Monsieur le Président.

Depuis l'adoption du Traité d'interdiction des mines en 1999, la communauté internationale a connu de grands succès. Dans de nombreux États parties, le nombre de victimes a chuté de façon spectaculaire. Au niveau mondial, le nombre total est passé d'environ 25 000 en 1999 à 5 000 en 2022. Pourtant, ce chiffre est encore beaucoup trop élevé et le nombre total de victimes augmente chaque année.

En termes d'assistance aux victimes, nous constatons également des succès :

- Les droits et les besoins des victimes de mines ont été reconnus au niveau international et sont de plus en plus mis en pratique au niveau national, en combinaison avec la CDPH.
- Pour la première fois, en 2021, une norme internationale de l'action contre les mines axée sur l'assistance aux victimes a été élaborée. Cette norme a permis de formaliser l'approche intégrée de l'AV et, de clarifier les rôles de chaque acteur.

Cependant, 25 ans après son entrée en vigueur, la Convention est toujours confrontée à des défis en ce qui concerne la mise en œuvre de l'engagement en matière d'AV. Les mines continuent de transformer les champs en terrains de mort et d'insécurité, empêchant le développement et la prospérité des communautés affectées. Les survivants, les familles de personnes blessées ou tuées ainsi que les communautés restent confrontés à des défis considérables pour faire en sorte que leurs besoins soient satisfaits et leurs droits garantis.

L'année 2024 verra la tenue de la cinquième conférence de révision de la Convention et l'adoption d'un nouveau plan d'action. C'est pourquoi ICBL souhaite partager un appel à l'action urgente et collective. Pour ce faire, nous souhaitons mettre en avant les principaux défis que le nouveau plan d'action devra relever durant les cinq prochaines années :

1. Les Etats Parties doivent veiller à ce que l'AV soit **intégrée dans les politiques, plans et cadres juridiques nationaux plus larges** relatifs aux droits des personnes handicapées, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, au développement et à la réduction de la pauvreté. Nous remercions à ce titre le Comité sur l'AV d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour cette année. Beaucoup de victimes dans le monde font encore trop souvent face à différents types d'obstacles lorsqu'il s'agit d'accéder aux services vitaux. C'est pourquoi les Etats doivent s'assurer que **leurs politiques soient inclusives et non discriminatoires**.
2. **La participation significative des victimes** – notamment par l'intermédiaire des organisations qui les représentent - dans tous processus décisionnels les concernant doit être assurée aux niveaux local, national et international.
3. Les États et le secteur de l'action contre les mines doivent davantage prendre en considération **le genre, l'âge, le handicap et d'autres facteurs de diversité** lors de la planification, la mise en œuvre et le suivi des services.
4. **La collecte et l'analyse de données** doit être renforcée afin de garantir une réponse compréhensive aux besoins des victimes de mines et autres engins explosifs. Cette collecte de données doit se focaliser sur les victimes, leurs besoins mais également sur la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services dans les différents domaines touchant à l'AV.
5. Aujourd'hui, le **manque de financement durable** reste un obstacle majeur à la satisfaction des besoins des victimes et représente un défi dans les années à venir. Depuis 2019, la proportion d'AV dans l'enveloppe globale de l'action contre les mines est tombée à seulement 5%. Le soutien aux victimes doit également passer par une intégration dans d'autres enveloppes plus larges et inclusives.
6. Enfin, le contexte mondial a mis en évidence l'impératif de s'adapter **aux situations de conflits ouverts et/ou d'effondrement des systèmes de soins de santé**. De nombreux états affectés connaissent simultanément un conflit armé et donc des défis supplémentaires pour assister les victimes.

Pour conclure, le nouveau plan d'action se doit d'être **ambitieux**, par égard pour toutes les victimes dans le monde, tout en étant **réaliste**. **Ces dernières années, nous n'avons eu de cesse de répéter qu'il fallait « faire plus et mieux » pour répondre à l'objectif humanitaire de la convention. Il est maintenant temps d'agir, tous ensemble, et de mettre en pratique ces paroles en adoptant un plan d'action solide ambitieux pour les cinq prochaines années.**

Je vous remercie.